Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20260417-202603005-DE

Département :
Côtes d'Armor
Arrondissement :
Dinan

Commune de Saint-Michel-de-Plélan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2026

Le jeudi 16 avril 2026 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de M. Jean-Yves VILLALON, doyen des membres du Conseil Municipal nouvellement élu.

Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Date de la convocation :
10 avril 2026

Présents : Jean-Yves VILLALON, Hervé OLDANI, Noémie EVRARD, David BOULAY, Dominique MONNIER, Catherine MOREL, Samuel ESNAULT, Floriane RIVAY, Alexandra MARTIN, Mélanie COLIN.

Absents excusés : BLANCHARD Gael,
Procuration :
Secrétaire de séance : Hervé OLDANI

2026 – 03 - 005 – Désignation des délégués pour la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que conformément au 1 de l' article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional / départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DRESSE la liste des délégués de la Commission Communale des Impôts Directs.

Mme DENIS Nathalie – 26 rue des Terre-neuvas
Mme AYOUL Catherine – 14 Quémignon
M. BOULAY David – 1 Le Bezier
M. RAULT Annie – 30 rue des Terre-Neuvas
M. OLDANI Hervé – 10 Les Biez
Mme BRUGALAY Claire – 1 Le Bois Morin
Mme ROBERT Déborah – 2 Bromneuf
M. ESNAULT Samuel – 10 rue La Fontaine de Blot
Mme GILET Christine – 15 Quémignon
Mme LABBÉ Jocelyne – 8 Quémignon
M. BOUCHER Jean-Luc - 18 rue de la Clé des Champs
M. SPADACINI Philippe – 13 La Trinité
Mme MOREL Catherine – 2 La Corbinais
Mme COLIN Mélanie – 29 rue des Terre-neuvas
M. MONNIER Dominique – 9 rue La Clé des Champs
M. FREMON Laurent – 16 La Hautière
M. CHARPENTIER Valéry – 19 La Clé des Champs
M. RAMOND Thierry – 5, Quingueux
M. RAULT Sébastien – 8, Rue de la Fontaine de Blot
Mme BASSET Delphine, 1 rue La Fontaine de Blot
Mme GUERLAVAIS Yvane – 29 rue des Terre-Neuvas
Mme COCHARD Marie-Thérèse – 1 Le Haut-Feuillet
Mme MARTIN Alexandra – 1 La Mare
Mme RENOUVELLE Elodie – 8 La Trinité

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20260417-202603005-DE

Pour copie conforme,
A Saint-Michel-de-Plélan,
Le 17 avril 2026
Le Maire,
Jean-Yves VILLALON

Le secrétaire, Hervé OLDANI

« 4, rue des Terre Neuvas » 22980 SAINT-MICHEL de PLELAN – Tél. / Fax : 02 96 27 04 06
Saint-michel.de.plelan@wanadoo.fr